


<b>SGH</b>	<b>VÊTEMENTS DE PROTECTION</b>	<b>TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES</b>
Non réglementé		Non réglementé

**SECTION I : IDENTIFICATION**

**Utilisation :** Utilisé comme matériau de support de membranes sur des toitures plates ou à faible pente ainsi que comme panneau de protection dans les ouvrages de génie civil. Peut s'installer sur des surfaces de bois, des isolants rigides, une membrane existante ou sous un enrobé bitumineux sur les tabliers de ponts.

**Fabricant :**

Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Distributeurs :**

Soprema Inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema Gulfport  
12251, Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39503  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 228 701-1900

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492      CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666      CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

**SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**NOTE D'URGENCE**

Panneau semi-rigide, composé d'un noyau asphaltique renforcé de matières minérales entre deux couches de fibre de verre saturé d'asphalte. Ce produit présente une odeur d'asphalte. Sous utilisation normale, ce produit ne présente aucun danger potentiel pour la santé. L'inhalation des poussières et de la fumée d'asphalte peut causer une irritation des voies respiratoires et/ou une congestion.

**SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte oxydé	64742-93-4	60-65	0,5 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Fibre de verre	65997-17-3	7-13	1 f/cc pour fibres plus longues que 5 µm avec un diamètre de moins que 3 µm	Non établie

*Effets de l'exposition à court terme (aigus)*

**INHALATION**

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé.

**Asphalte oxydé :** L'inhalation est seulement possible si le produit est chauffé ou si des fumées d'asphalte sont générées. Les fumées d'asphalte peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures causant la toux, la respiration bruyante et/ou le souffle court. Les effets aigus de l'exposition aux fumées d'asphalte incluent des maux de tête, de la fatigue et l'appétit diminué. Le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) peut résulter du chauffage excessif, de l'agitation ou du contact avec des acides ou des sels acides. Le H<sub>2</sub>S inhalé peut causer une dépression du système nerveux central ayant pour résultat le mal de tête, étourdissement, nausée, inconscience, et mort. (1)

**Fibre de verre :** Les poussières de fibres de verre peuvent irriter la bouche, le nez et la gorge. (1)

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent causer une irritation de la peau.

**Asphalte oxydé :** Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition aux fumées d'asphalte peut causer une irritation grave de la peau et peut causer une dermatite et des lésions semblables à l'acné. Le contact avec le produit chaud peut causer des brûlures graves. (1)

**Fibre de verre :** Les poussières de fibres de verre peuvent irriter la peau. (1)

**CONTACT AVEC LES YEUX**

**Asphalte oxydé :** Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. Les fumées peuvent causer une irritation et des rougeurs. Le contact avec le produit chaud peut causer des brûlures graves. (1)

**Fibre de verre :** Les particules ou poussières du produit peuvent causer des irritations. (1)

**INGESTION**

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit.

*Effets de l'exposition à long terme (chroniques)*

**CONTACT AVEC LA PEAU**

**Asphalte oxydé :** Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition aux fumées d'asphalte peut causer une irritation grave de la peau et peut causer une dermatite et des lésions semblables à l'acné. Le contact à long terme peut causer un changement à la pigmentation de la peau qui peut être aggravé par l'exposition au soleil. (1)

**INHALATION**

**Asphalte oxydé :** Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition prolongée aux fumées d'asphalte peut causer une irritation aux voies respiratoires. L'inhalation de fumées d'asphalte peut causer une dépression du système nerveux central ayant pour résultat mal de tête, étourdissement, nausée, inconscience et mort. (1)

**Fibre de verre :** Aucun effet chronique sur la santé n'est connu pour être associé à l'exposition à la fibre de verre de filament continu. (1)

**EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX**

Aucune information disponible.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

**Asphalte oxydé :** Dans sa monographie (Volume 103) de 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une revue documentaire sur la cancérogénicité potentielle du bitume (le terme européen pour décrire l'asphalte). Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions lors des travaux de toiture » sont classées dans le groupe 2A du CIRC,

« probablement cancérigène pour l'humain ». Cependant, en raison de la nature de ce produit, une exposition à ces composés est peu probable dans des conditions normales d'utilisation. (1)

**Fibre de verre :** Les résultats d'études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation de maladie respiratoire ou cancer. Le CIRC a classé la fibre de verre en filament continu « Non classable comme cancérigène chez les humains » (Groupe 3). (1)

**TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ**  
**Asphalte oxydé, Fibre de verre :** Aucune information disponible.

#### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Asphalte oxydé, Fibre de verre :** Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNICITÉ

**Asphalte oxydé, Fibre de verre :** Aucune information disponible.

#### SUBSTANCES SYNERGIQUES

**Asphalte oxydé, Fibre de verre :** Aucune information disponible.

#### ACCUMULATION POTENTIELLE

**Asphalte oxydé, Fibre de verre :** Aucune information disponible.

### SECTION IV : PREMIERS SOINS

#### CONTACT AVEC LA PEAU

S'il y a présence de poussières sur la peau, laver doucement avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec le produit fondu, traiter comme s'il s'agissait d'une brûlure ordinaire. Ne pas tenter d'enlever le produit de la région affectée sans aide médicale et asperger la région affectée dans l'eau froide. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Ne pas essayer d'enlever le produit des yeux sans aide médicale. Consulter immédiatement un médecin.

#### INHALATION

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et rétablir la respiration, s'il y a lieu.

#### INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau pour éliminer les poussières du produit et boire beaucoup d'eau pour diminuer l'irritation.

### SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ :** Les fumées d'asphalte sont inflammables.

**EXPLOSIBILITÉ :** Non déterminée.

**POINT D'ÉCLAIR :** Non applicable

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** Non disponible

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)**  
Non disponible

#### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Les fumées d'asphalte sont inflammables. Ne jamais travailler dans un endroit fermé pour éviter une accumulation de gaz. Ne pas utiliser d'eau. Toujours se tenir éloigné des contenants exposés à une chaleur intense.

#### PRODUITS DE COMBUSTION

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et produits de combustion incomplets. La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire. Des fumées ou des gaz toxiques et irritants incluant le sulfure d'hydrogène et le dioxyde de soufre peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique.

#### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risque, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

#### MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable.

### SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

#### FUITES / DÉVERSEMENTS

Si le produit chaud est répandu, attendre suffisamment longtemps pour qu'il se refroidisse complètement et mettre dans un contenant pour qu'il soit mis au rebut. Éviter d'inhaler les poussières et les fumées d'asphalte. Rincer à grande eau pour enlever toutes traces de poussières et de résidus. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

### SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### MANUTENTION

Éviter l'exposition prolongée à la brume, les fumées ou vapeurs du produit chaud. Minimiser le contact avec la peau et les yeux. Utiliser sous des conditions de ventilation adéquates. Laver les parties du corps affectées après manipulation.

#### ENTREPOSAGE

Entreposer à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition. Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants. Minimiser la création et l'accumulation des poussières.

### SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants résistants.

**RESPIRATOIRE :** Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

### SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ÉTAT PHYSIQUE :**

Solide

**ODEUR ET APPARENCE :** Panneau d'asphalte noir semi-rigide à odeur d'asphalte

**SEUIL DE L'ODEUR :**

Non applicable

**DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :**

Non applicable

**TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :**

Non applicable

**POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :**

Non déterminé

**POINT DE CONGÉLATION :**

Non applicable

**DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :**

Variable

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :**

Nulle

**CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES**

(C.O.V.) :

Non disponible

**VISCOSITÉ :**

Non applicable

### SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Éviter le contact accidentel du matériel chaud avec l'eau, ce qui peut causer de violentes éruptions. Éviter des agents oxydants forts.

**PRODUIT DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Aucun identifié.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non

### SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Non disponible.

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

Aucune information disponible.

#### IRRITATION DES YEUX

Aucune information disponible.

#### IRRITATION DE LA PEAU

Aucune information disponible.

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### ORGANES CIBLES

Aucune information disponible.

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Aucune information disponible.

#### EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNICITÉ

Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

En cas d'incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et/ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou d'états) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA.

## SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
- TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).
- Prop. 65 :** Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

#### GLOSSAIRE

- ASTM :** American Society for Testing and Materials (États-Unis)
- CAS :** Chemical Abstract Services
- CSA :** Association Canadienne de Normalisation
- DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
- DOT :** Department of Transportation (États-Unis)
- EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)
- NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
- RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
- SGH :** Système Général Harmonisé
- TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)
- TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

#### Référence :

- (1) Fiche de données de sécurité du fournisseur.

**Numéro de la FDS :** CA U DRU SS FS 056

**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

#### Justification de la mise à jour :

- Mise à jour triennale.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.